

SNAD & A13-0dB

Associations Citoyennes Troarn-Bures

Objet : *Conseil municipal du 29 novembre 2011*

Troarn-Bures le 30 novembre 2011

Madame le Maire

Nous avons assisté au Conseil Municipal du 29/11/2011 concernant, dans sa première partie, les nuisances sonores provoquées par l'A13, sur la commune de Troarn-Bures et ses habitants.

Vous avez longuement parlé de ses nuisances ainsi que des solutions réalisables qui vous ont été soumises par nos associations.

Cette présentation a laissé l'ensemble de l'assistance ainsi que certains de vos conseillers dans une incompréhension immense. Pourtant, lors de nos différentes rencontres, nous avons été très précis et vous avons fourni copie de nos avis au projet de PPBE d'août 2011. Ces outils étaient là pour vous faciliter le travail dans vos démarches de soutien. Le constat est décevant : autour de la table du conseil municipal il nous a semblé à tous qu'une majorité des conseillers n'avait pas connaissance du dossier des nuisances sonores de l'A13

A propos des conseillers, nous savons qu'une personne travaille à la SAPN, ce qui constitue à nos yeux un **conflit d'intérêts** et il ne suffit pas que cette personne s'abstienne de voter pour que ce conflit n'existe plus.

Pour revenir à votre présentation de la situation, nous n'avons pas entendu clairement ce que les citoyens de Troarn-Bures, par l'intermédiaire de nos associations, demandent, à savoir :

- Une double limitation de vitesse contrôlée 110 km/h pour les VL et 80 km/h pour les PL, avec interdiction de dépassement pour ces derniers, comme cela existe déjà sur certains tronçons autoroutiers. Ceci depuis Basseneville Eglise jusqu'à l'échangeur de Troarn, dans les deux sens de circulation.
- Pose d'un revêtement dit 'anti bruit ' sur ce même parcours.
- Etablissement d'un merlon de terre végétalisé entre le pont de la D37 et l'échangeur de Troarn
- Coté sud, à Bures sur Dives, pose d'un mur 'anti bruit 'prolongé de 400 m après le pont de la Dives (contre 830 m proposé par SAPN s'arrêtant au milieu du bourg)
- Coté nord, à Bures sur Dives, pose d'un mur 'anti bruit' dont la longueur est à déterminer comme indiqué dans le rapport d'enquête publique du 8/11/2006

Vous avez évoqué les mesures faites par la SAPN (vous parliez de comptage ???) en disant qu'elles datent de plusieurs années, en fait 10 ans !

Vous avez dit ' elles étaient bonnes à l'époque ' ce qui est contestable, la SAPN étant juge et partie.

Vous n'avez pas parlé du merlon de terre qui est la solution la moins chère et la plus efficace, la plus couramment mise en œuvre (ailleurs qu'à Troarn !) alors que cela a été très largement discuté lors de nos précédentes rencontres.

Vous n'avez pas parlé de la dégradation immense de notre patrimoine immobilier. Certaines maisons sont d'ores et déjà devenues invendables !

Vous n'avez pas parlé des problèmes de sécurité. Que devenons-nous si un camion de chlore ou d'ammoniaque se renverse sur l'autoroute ? Combien de morts ? Avec des vents ' favorables ' entre plusieurs dizaines et plusieurs centaines !!!

Vous n'avez pas parlé de la santé des personnes. Insomnies, maux de tête, acouphène, irritabilité, mal être, maladies cardiovasculaires, etc. tout cela dû à ce bruit constant, lancinant, envahissant et déprimant. Plusieurs personnes rencontrées récemment souffrent de ces symptômes.

Est-il normal de ne pas pouvoir dormir la fenêtre ouverte en été, ni pour certains la fenêtre fermée (!!!) ni de tranquillement profiter de son jardin ?

Seul un conseiller l'a fait !

Par contre, vous avez parlé de (comptages) mesures acoustiques à faire réaliser par un laboratoire indépendant. Lors de nos précédentes réunions, nous vous avons mis en garde contre cette idée. La loi rend responsable le pollueur au-delà du Lden de 68 dBA, ce qui est purement invivable. Le risque étant de démontrer qu'il n'y a pas de nuisances sonores à Troarn-Bures, au sens de la loi. Ce n'est pas parce que nous n'atteindrions pas cette limite fixée par la norme que les problèmes n'existent pas et que le mal vivre et la colère ne montent pas auprès de la population. Quels ont été les actions entreprises par la mairie de Troarn depuis plusieurs années pour lutter contre ce fléau, que ce soit auprès de la SAPN ou de la préfecture ?

Vous avez évoqué une zone d'activité à l'entrée de Troarn, en avez-vous quantifié l'impact sur la dégradation de la qualité de vie et les nuisances ?
Combien de camions supplémentaires ?
Désirez vous que Troarn ressemble à Mondeville, c'est-à-dire à une vaste et hideuse zone industrielle ?

Il va de soit que cette lettre sera diffusée auprès des membres des deux associations, mais également largement auprès des populations de Troarn-Bures et des communes voisines impactées par les nuisances sonores de l'A13

Il est de notre devoir d'agir pour elles, nous avons été mandatés pour cela.

En conclusion, nous sommes dans l'attente du contenu de la délibération du conseil municipal du 29/11/2011 et des actions que vous envisagez pour répondre aux demandes citoyennes énumérées ci-dessus.

Veuillez recevoir Madame le Maire nos salutations distinguées.

Copie : Monsieur Jean-Louis ESTIVAL, président de L'ECU

Michel LEMAURE, Président **S.N.A.D.**
16 rue des Perelles
Bures-sur-Dives
14670 TROARN
Tel : 02 31 23 37 26
Lemaure.michel@wanadoo.fr

Jean-Luc TERRIOUX, Président **A13-0dB**
50 rue des Pervenches
14670 TROARN
Tel : 02 31 39 89 55
jean-luc.terrioux@wanadoo.fr